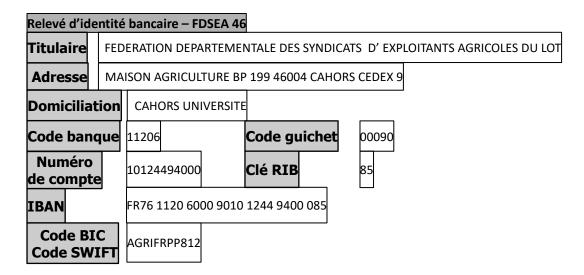
PAIEMENT PAR VIREMENT A LA FDSEA 46

Afin de faciliter le règlement de votre cotisation annuelle à la FDSEA 46 et de continuer à bénéficier des services, vous pouvez payer votre cotisation directement par virement.

La procédure à suivre :

- 1. avertir la FDSEA 46 par mail ou téléphone du virement
- 2. effectuer le virement
- 3. la FDSEA 46 accusera réception par mail du virement et transmettra la ou les cartes aux



Pour tout besoin d'information, contactez la FDSEA au 05 65 23 22 60 ou fdsea46@wanadoo.fr